

**Comité Technique conjoint INRA – IRSTEA  
du 17 mai 2019**

**AVIS et Motions votées**

<b>VOTES DES AVIS ET MOTIONS</b>	<b>Intersyndicale SUD-FO-CGT (14 voix)</b>	<b>CFTC (1 voix)</b>	<b>CFDT (4 voix)</b>
<b>Avis Mesures générales d'organisation</b>	CONTRE	POUR	POUR
<b>Avis Projet de décret organique</b>	CONTRE	Abst	Abst
<b>Avis Projet de décret statutaire</b>	CONTRE	Abst	Abst
<b>Avis fiches RH régime indemnitaire</b>	NPPV*	POUR	POUR
<b>Avis fiches RH promotions</b>	NPPV*	POUR	CONTRE
<b>Avis fiches RH temps de travail</b>	NPPV*	POUR	POUR
<b>M1 - Motion report calendrier fusion</b>	POUR	POUR	Abst
<b>M2 - Motion budget</b>	POUR	POUR	POUR
<b>M3 - Motion tutelle environnement</b>	POUR	POUR	POUR
<b>M4 - Motion appui aux politiques publiques et recherche</b>	POUR	POUR	POUR
<b>M5 - Motion domaines d'activités de recherche</b>	POUR	Abst	Abst
<b>M6 - Motion nombre représentants des personnels au CA</b>	POUR	POUR	POUR
<b>M7- Motion maintien statut de chercheur à temps plein</b>	12 POUR, 2 Abst	POUR	CONTRE
<b>M8 - Motion Conseils de centre vs Comités Techniques de centres</b>	POUR	CONTRE	CONTRE
<b>M9 - Motion report des avis du CT sur fiches RH</b>	POUR	CONTRE	CONTRE
<b>M10 - Motion principes (mieux-disant social)</b>	POUR	POUR	POUR
<b>M11 - Motion CAP CR-DR</b>	POUR	POUR	Abst
<b>M12 - Motion ingénieur - encadrement</b>	POUR	Abst	Abst
<b>M13 - Motion RdP dans instances évaluation</b>	POUR	POUR	POUR
<b>M14 - Motion RdP dans jurys</b>	POUR	POUR	POUR
<b>M15 - Motion « prime IR0 pour tous »</b>	POUR	Abst	Abst
<b>M16 - Motion revalorisation primes Adjoints Techniques</b>	POUR	POUR	POUR
<b>M17 - Motion « pas de modulation des primes » (liées au grade)</b>	POUR	POUR	POUR
<b>M18 - Motion taux de promotions</b>	POUR	POUR	Abst

<b>M19 - Motion CAPL</b>	POUR	Abst	Abst
<b>M20 - Motion temps de travail et congés</b>	POUR	Abst	CONTRE
<b>M21 - Motion processus d'affectation</b>	POUR	POUR	Abst

\* NPPPV : Ne Prend Pas Part aux votes. Sur les documents dits « RH », nous avons considéré que le CT ne pouvait pas donner un avis au vu de l'imprécision de ce document et son absence de valeur juridique. Pour les votes en questions, la majorité des présents n'étant pas atteinte, l'avis du CT n'est pas favorable.

### ***M1 - Motion report calendrier fusion***

**Motion présentée par les RP SUD-Recherche EPST (IRSTEA et INRA), FO-ESR, SNTRS-CGT, CGT-INRA**

**Relative au point de l'ordre du jour : mesures générales**

**Objet : Report de la date d'entrée en vigueur de la fusion**

Le CT conjoint demande que la création effective de l'Institut unifié soit repoussée d'au moins un an et la date d'entrée en vigueur des décrets modifiée en conséquence. La date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 est en effet incompatible avec le temps nécessaire pour mener un débat collectif sérieux, et impliquant tous les personnels, sur les multiples questions que pose cette opération de fusion et au gouvernement pour y apporter les réponses adéquates.

*15 pour (SUD, CGT-INRA, SNTRS, FO, CFTC) / 4 abstentions (CFDT)*

### ***M2 - Motion budget***

**Motion présentée par les RP SUD-Recherche EPST (branches IRSTEA et INRA), FO-ESR, SNTRS-CGT, CGT-INRA**

**Relative au point de l'ordre du jour : mesures générales**

**Objet : Budget**

Dans votre rapport en date du 11 octobre remis aux ministres de tutelle, vous aviez chiffré les besoins de financement complémentaires de l'Etat que vous considériez comme indispensables pour réaliser la fusion des deux instituts :

- Au minimum 12 M€ pour faire face à des dépenses ponctuelles dès 2018 / 2019 (6,5 à 7.7 M€ pour les réparations des dégâts subis par les bâtiments de l'IRSTEA à Montpellier, 5,9 M€ pour les « prestations d'accompagnement », la convergence des SI et l'animation scientifique)
- 4,8 M€ chaque année pour réaliser l'alignement vers le haut des dépenses récurrentes (2,4 M€ pour la convergence des régimes indemnitaires, 2,4 M€ pour la convergence des crédits de soutien de base aux unités de recherche), sans compter les dépenses structurelles d'entretien du parc immobilier (non chiffrées).

Rappelons que le soutien de base délégué aux unités IRSTEA est très nettement inférieur à celui assuré par l'Inra (7% contre 17% de leur budget en 2018). Si cette somme n'est pas garantie, quelles conséquences ? Aligner vers le bas les unités INRA ou continuer à maintenir les disparités ou encore trouver des économies ailleurs, sur le personnel par exemple ? Rappelons également que vous aviez dit aussi qu'il fallait que l'Etat finance la totalité des 6,5 à 7,7 M€ indispensables pour les réparations du centre IRSTEA de Montpellier, faute de quoi le risque serait de rendre le budget du nouvel institut « non viable » ?

Or qu'avez-vous obtenu ? Une dotation de 4 M€ pour « couvrir les dépenses spécifiques du projet » (dont 2 M€ pour le cabinet de consultant) ! Et il n'y aura rien de plus : dans leur lettre du 15 mars 2019 les ministres de tutelle confirment que la fusion devra se faire à budget constant. Car « budget consolidé », cela veut dire la somme des deux budgets actuels, jugés déjà très largement insuffisants tant en fonctionnement qu'en emplois titulaires.

Cela signifie très clairement que l'Etablissement devra assumer seul le coût de la fusion : il aura le choix entre déshabiller Pierre pour habiller Paul, faire un plan d'économies (concrètement un plan de réduction d'emplois)

ou laisser perdurer un institut à deux vitesses. Laquelle de ces « solutions » avez-vous l'intention de mettre en œuvre ? Le personnel aimerait le savoir !

Pour notre part, nous ne pouvons accepter aucune de ces perspectives. En fait de « soutien marqué », il s'agit plutôt d'une fuite des ministres de tutelle devant leurs responsabilités !

Le CT conjoint réaffirme qu'il juge indispensable une rallonge budgétaire conséquente de l'Etat pour faire face aux besoins pérennes (investissements et entretiens immobiliers, budgets de fonctionnement, masse salariale...) et aux besoins ponctuels liés à la fusion.

Le CT conjoint considère que pour être à la hauteur des ambitions affichées en matière de recherche environnementale pour l'INRAAE, devrait s'y ajouter aussi une transformation des financements sur contrats – d'origine publique essentiellement - de la recherche environnementale de l'IRSTEA en un financement budgétaire sur la subvention du ministère de la recherche. Il est en effet scandaleux – et contradictoire avec les préoccupations environnementales affichées aujourd'hui par tous les responsables politiques – que la recherche dans le domaine de l'environnement ne soit toujours pas financée par le budget du MESRI au même titre que tous les autres domaines de recherche (santé, informatique, agronomie...) et doive se faire financer via des contrats aléatoires par les directions du MTEC ou ses agences (AFB, ADEME...) qui ne financent pas les charges structurelles et sont soumises aux contraintes budgétaires de ces financeurs. Cela ne peut plus durer : la recherche environnementale – et l'ensemble des activités qui ont été développées à l'IRSTEA - doivent elles aussi être financées par la subvention du ministère de la recherche, sinon les ambitions affichées pour l'INRAAE ne seront que de la poudre aux yeux.

Le CT conjoint rappelle également que de fortes disparités de traitement existent entre établissements d'enseignement supérieur et EPST, et entre EPST, au niveau des subventions de l'Etat :

- le GVT (glissement vieillesse technicité) est pris en charge par l'Etat dans les universités et pas dans les EPST
- les crédits de fonctionnement alloués aux EPST varient dans des proportions importantes : le CNRS reçoit en crédits de fonctionnement 25% de la masse salariale limitative, l'INRA 17,6%, l'IRSTEA 8,7%...

Rien ne justifie de telles disparités au sein des établissements de l'ESR, d'autant que l'argent existe pour le financement à hauteur des besoins d'une recherche publique indépendante, en rapatriant vers les organismes les fonds attribués à l'ANR comme au PIA et au Crédit d'impôt recherche, "niche fiscale" pour le patronat à hauteur de 6 Mds d'euros par an... soit bien plus que le budget "consolidé" promis à l'Institut unifié.

Le CT conjoint vous demande de transmettre cette motion, ainsi que les suivantes, aux conseils d'administration des deux EPST.

*Adoptée à l'unanimité (19 pour)*

### **M3 - Motion tutelle environnement**

**Motion présentée par les RP SUD-Recherche EPST (branches IRSTEA et INRA), FO-ESR, SNTRS-CGT, CGT-INRA**

**Relative au point de l'ordre du jour : décret organique**

**Objet : Tutelle environnement**

L'EPST fusionné est présenté comme issu d'une réflexion sur "les recherches dédiées à l'environnement et à l'agriculture". L'objectif affiché est que soient confortées ses missions dans le domaine de l'Environnement ; l'Etablissement prendrait le nom d'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAAE).

Il serait anormal que cette évolution se fasse sans une implication forte du ministère en charge de l'environnement et qu'elle soit uniquement confiée à la responsabilité politique des ministres de la Recherche et de l'Agriculture. Cela risque de lui enlever de sa crédibilité tant au sein de l'institut qu'au niveau de nos concitoyens.

Le CT conjoint réitère fortement sa demande que le Ministre en charge de l'Environnement soit co-tutelle du nouvel Etablissement et soit associé à son processus de construction. Il demande que l'article R831-1 du décret organique soit modifié en conséquence.

*Adoptée à l'unanimité (19 pour)*

#### **M4 - Motion appui aux politiques publiques et recherche**

Motion présentée par les RP SUD-Recherche EPST (branches IRSTEA et INRA), FO-ESR, SNTRS-CGT, CGT-INRA

Relative au point de l'ordre du jour : décret organique

##### **Objet : Missions**

Le CT conjoint regrette que dans la liste des missions du futur institut (art R831-1) l'appui aux politiques publiques apparaisse limité à l'expertise et à la normalisation. Comme demandé en GT, le CT conjoint demande que l'appui aux politiques publiques soit présenté comme lié à, et générant et dépendant de l'activité de recherche, fondamentale et finalisée.

*Adoptée à l'unanimité (19 pour)*

#### **M5 - Motion domaines d'activités de recherche**

Motion présentée par les RP SUD-Recherche EPST (branches IRSTEA et INRA), FO-ESR, SNTRS-CGT, CGT-INRA

Relative au point de l'ordre du jour : décret organique

##### **Objet : Domaines d'activités**

Le CT conjoint demande à ce que la liste des activités des unités de recherche figure dans un document annexé au décret organique, signé des ministres de tutelle. En effet, le projet de décret organique ne contenant pas de liste détaillée des domaines d'activité du futur institut (contrairement au décret organique actuel de l'IRSTEA), et le contrat d'objectifs Etat / IRSTEA n'ayant pas été renouvelé, il n'y aura plus aucun document validé par les ministres qui listera les activités des unités de recherche IRSTEA à la date de création du nouvel institut.

*14 pour (SUD, CGT-INRA, SNTRS, FO) / 5 abstentions (CFDT-CFTC)*

#### **M6 - Motion nombre représentants des personnels au CA**

Motion présentée par les représentants du personnel CGT-INRA

Relative au point de l'ordre du jour : décret organique

##### **Objet : Décret organique- Représentation des élus du personnel au CA**

Le comité technique conjoint INRA/IRSTEA se prononce pour l'augmentation du nombre de représentants du personnel élus qui permette d'assurer une représentation équilibrée entre les membres nommés et les membres représentants du personnel élus et autorise un vote consultatif démocratique des personnels (cf. CA AgroParitech).

*19 Pour (CGT-INRA, SUD-Recherche EPST IRSTEA et INRA, FO-ESR, SNTRS-CGT, CFDT INRA, CFTC INRA)- Adoptée*

*Adoptée à l'unanimité (19 pour)*

#### **M7- Motion maintien statut de chercheur à temps plein**

Le comité technique conjoint INRA/IRSTEA se prononce pour le maintien des fonctions de chercheur à temps plein et donc dans le projet de décret organique nous demandons le maintien de la formulation suivante existant dans le statut de l'INRA « apporte son concours à la recherche et à la formation par la recherche dans les domaines de sa compétence » à la place de la nouvelle formulation « Apporte son concours à l'enseignement supérieur et à la formation à la recherche et par la recherche dans les domaines de sa compétence »

*13 pour (SUD, CGT-INRA, SNTRS, FO, CFTC) /2 abstentions (SUD) / 1 contre (CFDT)*

## **M8 - Motion Conseils de centre vs Comités Techniques de centres**

Motion présentée par les RP SUD-Recherche EPST (branches IRSTEA et INRA), FO-ESR, SNTRS-CGT, CGT-INRA

Relative au point de l'ordre du jour : décret organique

### **Objet : Conseils de centres**

Le CT conjoint demande à ce que soit retiré du projet de décret organique (art R831-13) tout ce qui concerne les « conseils de centres » de façon à laisser ouvert le débat « conseils de centre » versus « Comités Techniques Spéciaux ».

*14 pour (SUD, CGT-INRA, SNTRS, FO) / 5 contre (CFDT-CFTC)*

## **M9 - Motion report des avis du CT sur fiches RH**

Le comité technique conjoint INRA/IRSTEA demande que soit reporté l'avis demandé sur les fiches RH, celle-ci n'ayant aucune valeur réglementaire.

*14 pour (SUD, CGT-INRA, SNTRS, FO) / 5 contre (CFDT-CFTC)*

## **M10 - Motion principes (mieux-disant social)**

Motion présentée par les RP SUD-Recherche EPST (branches IRSTEA et INRA), FO-ESR, SNTRS-CGT, CGT-INRA

Relative au point de l'ordre du jour : décret statutaire

### **Objet : Principes directeurs statuts et RH**

Le CT conjoint demande que, dans la continuité de la réunion avec les cabinets des ministres de tutelle du 17 mai 2018 et des engagements des directions, soient respectés dans le traitement des agents dans la mise en œuvre de la fusion les deux principes suivants :

- maintien, *a minima*, des droits et garanties des agents actuellement en fonction dans l'un ou l'autre institut quel que soit leur statut et dans tous les domaines (position, perspectives d'avancement, primes, congés...)
- extension à l'ensemble des personnels des deux instituts des mesures les plus favorables (principe du "mieux disant social")

*Adoptée à l'unanimité (19 pour)*

## **M11 - Motion CAP CR-DR**

Motion présentée par les RP SUD-Recherche EPST (branches IRSTEA et INRA), FO-ESR, SNTRS-CGT, CGT-INRA

Relative au point de l'ordre du jour : décret statutaire

### **Objet : Attributions des CAP des CR et DR**

Le CT conjoint demande qu'en application des principes de maintien des garanties statutaires des agents de l'INRA et de l'IRSTEA et d'aller vers le mieux-disant social, soient repris dans le nouveau décret statutaire les dispositions du décret statutaire de l'IRSTEA restituant aux CAP de CR et DR la plénitude des attributions des CAP de fonctionnaires, notamment en matière d'avancements (articles 4, 5 et 6 du décret 92-1060 du 1<sup>er</sup> oct. 1992).

*15 pour (SUD, CGT-INRA, SNTRS, FO, CFTC) / 4 abstentions (CFDT)*

## **M12 - Motion ingénieur - encadrement**

Motion présentée par les RP SUD-Recherche EPST (branches IRSTEA et INRA)

Relative au point de l'ordre du jour : décret statutaire

### **Objet : Rôle des ingénieurs de recherche et catégories A**

Le CT conjoint demande qu'en application des principes de maintien des garanties statutaires des agents de l'INRA et de l'IRSTEA et d'aller vers le mieux-disant social, soit repris dans le nouveau décret statutaire les dispositions du décret statutaire de l'IRSTEA prévoyant que « *les ingénieurs de recherche peuvent être responsables de l'encadrement de l'ensemble des personnels dans une unité de recherche ou un service* » (article 18 du décret 92-1060 du 1<sup>er</sup> oct. 1992), comme c'est déjà le cas à l'INRA pour les catégories A.

*14 pour (SUD, CGT-INRA, SNTRS, FO) / 5 abstentions (CFDT-CFTC)*

### ***M13 - Motion RdP dans instances évaluation***

**Motion présentée par les RP SUD-Recherche EPST (branches IRSTEА et INRA)**

**Relative au point de l'ordre du jour : décret statutaire**

**Objet : Représentation des personnels aux instances d'évaluation**

Le CT conjoint demande que, dans l'application du principe du mieux-disant social, des représentants du personnel soient présents dans toutes les commissions d'évaluations des agents, comme c'est le cas actuellement à l'IRSTEA.

*Adoptée à l'unanimité (19 pour)*

### ***M14 - Motion RdP dans jurys***

**Motion présentée par les RP SUD-Recherche EPST (branches IRSTEА et INRA)**

**Relative au point de l'ordre du jour : décret statutaire**

**Objet : Représentation des personnels aux jurys de concours de recrutement**

Le CT conjoint demande que, dans l'application du principe du mieux-disant social, des représentants du personnel soient présents dans tous les jurys de concours de recrutements des agents, comme c'est le cas actuellement à l'IRSTEA.

*Adoptée à l'unanimité (19 pour)*

### ***M15 - Motion « prime IRO pour tous »***

**Motion présentée par les RP SUD-Recherche EPST (branches IRSTEА et INRA)**

**Relative au point de l'ordre du jour : document RH**

**Objet : Régimes indemnitaires**

Le CT conjoint réaffirme son opposition à l'individualisation des rémunérations et souhaite réduire les inégalités. Il propose que tous les agents, de l'adjoint technique au Directeur de Recherche, qui sont en-dessous de ce montant puissent toucher une prime équivalente à la prime moyenne des IRO, prime qui, dans les ministères techniques correspond à la prime que touchent les agents de catégorie C. Cette prime ayant vocation à être intégrée dans les salaires.

*14 pour (SUD, CGT-INRA, SNTRS, FO) / 5 abstention (CFDT et CFTC)*

### ***M16 - Motion revalorisation primes Adjoins Techniques***

**Motion présentée par les RP SUD-Recherche EPST (branches IRSTEА et INRA)**

**Relative au point de l'ordre du jour : document RH**

**Objet : Régimes indemnitaires des catégories C**

Le CT conjoint constate que le mieux disant social a été appliqué sur la ré-évaluation des socles IFSE. Cependant, ils constatent également que l'injustice engendrée par la mise en place du RIFSEEP concernant le socle IFSE des AT ne fait que s'aggraver mécaniquement par ce processus de fusion. Les RP réitèrent donc une nouvelle fois

leur demande de ré-évaluation consécutive du socle IFSE pour les AT, d'au moins 400 € supplémentaires dans l'immédiat au montant IRSTEAs actuel.

*Adoptée à l'unanimité (19 pour)*

### **M17 - Motion « pas de modulation des primes » (liées au grade)**

**Motion présentée par les RP CGT-INRA**

Le comité technique conjoint se prononce pour le maintien du grade comme base déterminant le montant de l'IFSE et contre tout accroissement de la modulation individuelle et des primes fonctionnelles.

*Adoptée à l'unanimité (19 pour)*

### **M18 - Motion taux de promotions**

**Motion présentée par les RP SUD-Recherche EPST (branches IRSTEAs et INRA)**

**Relative au point de l'ordre du jour : document RH**

**Objet : Taux de promotions**

Le CT conjoint demande le maintien du taux de promotion des agents ex-IRSTEAs et qu'ils soient appliqués à l'ensemble du personnel du nouvel institut, à la date de création du nouvel institut, y compris aux agents ex-INRA, au principe de mieux-disant social

*15 pour (SUD, CGT-INRA, SNTRS, FO, CFTC) / 4 abstentions (CFDT)*

### **M19 - Motion CAPL**

**Motion présentée par les RP SUD-Recherche EPST (branches IRSTEAs et INRA)**

**Relative au point de l'ordre du jour : document RH**

**Objet : Commissions administratives paritaires**

Le CT conjoint dénonce le projet dont ils viennent de prendre connaissance en séance, qui consiste à faire en sorte que les personnels IRSTEAs entrent dans le périmètre des CAPL INRA pendant la période transitoire jusqu'en 2022. Compte-tenu du maintien de taux de promotions distincts dans les deux instituts, du fait que les représentants du personnel aux CAPL ne sont pas élus par les personnels IRSTEAs et qu'ils ne les connaissent pas, les RP craignent que le montage proposé ne pose des difficultés graves et contestables dans le fonctionnement du futur institut. Par conséquent, ils demandent que le fonctionnement des CAPs dans le futur institut soit ré-examiné.

*Adoptée par 14 pour (et le reste RP en abstention)*

### **M20 - Motion temps de travail et congés**

**Motion présentée par les RP CGT-INRA, SUD-Recherche EPST (branches IRSTEAs et INRA), SNTRS-CGT et FO-ESR**

**Relative au point de l'ordre du jour : document RH**

**Objet : Congés et Horaires hebdomadaires**

Les Comités Techniques de l'INRA et de l'IRSTEAs réunis en formation conjointe ce 17 mai 2019, appuyés par plus de 1700 signatures d'agents obtenues en moins d'une semaine, demandent aux Présidents Directeurs Généraux de l'INRA et de l'IRSTEAs de respecter le principe selon lequel la fusion ne doit représenter aucun recul pour les agents des deux établissements actuels en terme d'horaires de travail et de congés payés, et donc de possibilités d'organisation personnelle.

Ils demandent donc aux directions d'adopter les dispositions suivantes, en les ouvrant à tous les agents des deux établissements :

- conserver les quatre régimes horaires actuellement en vigueur dans les deux EPST

- conserver le statut de jours de congés aux cinq jours supplémentaires encore en vigueur à l'INRA, et donc ne pas les transposer en jours de RTT
  - continuer à traiter les jours de fractionnement comme cela est actuellement fait à l'IRSTEA »
- 14 pour (SUD, CGT-INRA, SNTRS, FO) / 1 abstention (CFTC) / 4 contre (CFDT)*

### ***M21 - Motion processus d'affectation***

**Motion présentée par les RP SUD-Recherche EPST (branches IRSTEA et INRA)**

**Relative au point de l'ordre du jour : document RH**

***Objet : Accompagnement des agents-processus d'affectation***

Le CT conjoint INRA IRSTEA demande que chaque agent concerné par le processus d'affectation individuel ait une vue de l'ensemble des postes disponibles avant de devoir accepter ou refuser le premier poste qui lui sera proposé. Par ailleurs, nous demandons qu'en phase 2 de ce processus, lorsqu'un agent donne en premier vœu le poste qui lui avait été proposé en phase 1, il soit prioritaire sur ce poste.

*15 pour (SUD, CGT-INRA, SNTRS, FO, CFTC) / 4 abstentions (CFDT)*